

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0
- exclus : 0

Séance du 22 mars 2026 à 18h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
ARDISSON Jean-Claude, doyen.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, MILLET Amélie, MORIN Catherine, ETIENNE Pierre-Henri, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme, VARVAT Marie-Pascale, ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, TRECAZES-SABATHÉ Valérie.

Excusé :

Date de convocation :

16 mars 2026

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Délibération n°01

Objet : Election du Maire

Monsieur Jean-Claude ARDISSON doyen de l'Assemblée délibérante préside l'élection du maire. Il rappelle l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le maire est élu à bulletin secret et à la majorité absolue. Il est assisté de MILLET Jérôme et de TRECAZES-SABATHÉ Valérie, désignés comme assesseurs.

Pierre-Henri ETIENNE et Christian THIRIOT proposent leur candidature à l'élection du maire. Dépouillement du vote du 1er tour de scrutin :

Votants : 11

Bulletins : 11

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

- ETIENNE Pierre-Henri : 2 (deux) voix
- THIRIOT Christian : 9 (neuf) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue dès le 1er tour, Christian THIRIOT a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 22 mars 2026
Christian THIRIOT, Maire

